

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/40/03/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption d'une convention de fonctionnement avec l'association la Maison de la famille des Bouches-du-Rhône - Paiement à l'association d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021.

21-36895-DPE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération du 21 décembre 2020, ont été approuvées les conventions conclues avec les associations gestionnaires d'équipements d'accueil de la petite enfance, précisant le cadre et les modalités du concours financier de la Ville de Marseille en 2021.

Parmi les associations concernées, l'association Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège social est 141, avenue des Chutes Lavie, 13ème arrondissement, a changé de président en début d'année.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention 2021, conclue avec l'association la Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège social est 141, avenue des Chutes Lavie, 13ème arrondissement.

ARTICLE 2 Est attribué, selon le tableau ci-dessous, un acompte sur le budget 2021 à l'association la Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône qui conduit plusieurs actions dans le domaine de la petite enfance.

GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ARRONDISSEMENT	ACOMPTE 2021 EN EUROS
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES MIRABELLES	13004	51 840 €
MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES NECTARINES	13005	30 960€

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption d'une convention de fonctionnement avec l'association la Maison de la famille des Bouches-du-Rhône - Paiement à l'association d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021.

21-36895-DPE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°20/0761/ECSS du 21 décembre 2020, ont été approuvées les conventions conclues avec les associations gestionnaires d'équipements d'accueil de la petite enfance, précisant le cadre et les modalités du concours financier de la Ville de Marseille en 2021.

Parmi les associations concernées, l'association Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège social est 141, avenue des Chutes Lavie, 13^{ème} arrondissement, a changé de président en début d'année.

La convention n'a pas été signée, il convient d'approuver une nouvelle convention prenant en compte ce changement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°20/0761/ECSS DU 21 DECEMBRE 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée la convention 2021 ci-annexée, conclue avec l'association la Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège social est 141, avenue des Chutes Lavie, 13^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 3

Est attribué, selon le tableau ci-dessous, un acompte sur le budget 2021 à l'association la Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône qui conduit plusieurs actions dans le domaine de la petite enfance.

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ARRONDISSEMENT	ACOMPTE 2021 EN EUROS
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel				
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LA TARTINE	13006	18 720
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES MIRABELLES	13004	51 840
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES NECTARINES	13005	30 960
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES LIBELLULES	13008	25 200
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES GARIGUETTES	13011	46 080
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES REINETTES	13011	57 120
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES GRIOTTES	13013	48 240
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES BdR	LES CIGALONS	13013	46 800
Total pour les établissements d'accueil régulier et occasionnel				324 960

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du Budget 2021 – Nature 6574.2 - Fonction 64 - Service 20302 - Action 11011416.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE
Signé : Sophie GUERARD